

Attaque frontale sur l'ensemble de la convention collective



NÉGOCIATION 2015
SOUTIEN SCOLAIRE



Le comité de négociation

www.negotiation2015.org

Le 5 février 2015 # 4



LE CHAT SORT DU SAC



Lors de notre dernière rencontre, soit le 4 février, le comité patronal a apporté certains éclaircissements à leurs demandes qui constituent majoritairement une attaque frontale à l'ensemble de notre convention collective. Ces demandes patronales proviennent de la consultation effectuée auprès des dirigeants des 15 commissions scolaires. Comme mentionné lors du bulletin # 3 du 18 décembre dernier, la partie patronale cherche à niveler nos conditions de travail vers le bas dans les chapitres les plus cruciaux de notre convention collective. Rappelons ici quelques-unes de leurs demandes:

- Obtenir plus de souplesse dans la planification des effectifs;
- Réduire les mouvements du personnel en faisant fi de l'ancienneté
- Revoir la durée de la période d'essai et de la période d'adaptation;
- Augmenter la notion du 50 km dans un contexte des fusions des commissions scolaires;
- Revoir les bénéfices octroyés en vertu des conventions collectives antérieures;
- L'employeur remet en question la durée des ententes locales;

Plus explicitement, quelques-unes de leurs demandes:

- **Sélection du personnel en fonction d'autres facteurs que l'ancienneté et des exigences particulières:**

L'employeur considère que l'ancienneté ne devrait pas représenter le seul critère qui devrait être retenu pour l'octroi d'un poste. Il voudrait intégrer la notion de profil type pour choisir la personne qui leur conviendrait le mieux.

- **Revoir l'avancement d'échelon;**

Dorénavant l'employeur souhaiterait inclure la DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL (aspect quantitatif) afin d'avoir droit à un avancement d'échelon. Donc une personne salariée détentrice d'un poste de 12h/semaine devra peut-être attendre trois (3) ans avant d'avoir un avancement d'échelon.

- **Présence soutenue au travail:** Vous aimez prendre des vacances en cours d'année scolaire? Si vous faites partie du personnel en lien direct à l'élève (ex: personnel en service de garde, TTP, TES...etc.), selon les demandes patronales, vos vacances devront être prises seulement dans les périodes où il n'y aura pas d'élève à l'école.
- **Revoir la notion de poste:** Comme les commissions scolaires trouvent que nous ne sommes pas assez débordés dans notre travail de tous les jours, les commissions scolaires désirent obtenir encore plus de flexibilité de notre part. Pour eux, la notion de (poste) est beaucoup trop hermétique. Elles demandent que nous soyons encore plus polyvalents. Ex: une secrétaire d'école pourrait être appelée à remplacer pour dépanner une préposée aux élèves handicapés absente.

Ces demandes ne constituent qu'une mince partie des enjeux présents à la table sectorielle.

Dans les prochains numéros, nous vous ferons part de l'évolution des négociations. De toute évidence, vous devrez répondre PRÉSENT à l'appel à la mobilisation .

Le comité de négociation